

**Conférence sur la Simplification de la Politique agricole commune**  
**"Une Politique agricole plus simple pour l'Europe - Un défi pour tous"**  
**3.10.2006**  
**(session plénière)**

**Principaux éléments de l'intervention donnée par**  
**M. Jean-Luc DEMARTY,**  
**Directeur général de la DG Agriculture et développement rural**

- Bienvenue à tous les acteurs de la Politique agricole commune et aux personnes engagées dans sa simplification – la Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural espère avoir un dialogue positif et constructif qui va contribuer de manière significative aux efforts déployés par ses services et par les Etats Membres.
- « Mieux légiférer » en général et la simplification en particulier sont les priorités de la Commission toute entière et notre Commissaire Madame Fischer Boel s'est fermement engagée dans cet exercice de simplification. Notre Direction générale contribue de manière importante à la stratégie générale de la Commission en matière de simplification et est à l'avant-garde de ce type de travaux au sein de la Commission.
- « Mieux légiférer » est une partie essentielle de la Stratégie de Lisbonne dont l'objectif principal est de faciliter la croissance économique et l'emploi. La simplification de la Politique agricole commune n'est pas un exercice poursuivi isolément, elle fait partie d'un ensemble plus vaste.
- Nous sommes également conscients de l'intérêt politique croissant pour l'objectif de « mieux légiférer » au sein des autres Institutions Européennes et des Etats Membres, en particulier en ce qui concerne la réduction de la charge administrative imposée par les politiques de l'UE. Ni la Direction générale ni la Commission dans son ensemble ne pourront pas seules atteindre les résultats nécessaires. La mise au point de l'objectif de « mieux légiférer » et la réduction de la charge qui pèse sur les agriculteurs et les entreprises du secteur agricole dépend des décideurs politiques qui peuvent donner la priorité nécessaire à cet aspect. Cela dépend également de la participation active de l'administration des Etats Membres.
- La Communication de la Commission « Simplifier et mieux légiférer dans le cadre de la politique agricole commune », adoptée par le Collège le 19 octobre 2005, a prévu différentes actions spécifiques, en particulier l'élaboration par la Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural, au cours de cette année, d'un Plan d'action pour la simplification de la Politique agricole commune.
- Dans le cadre de notre groupe d'experts simplification, les Etats membres nous ont présenté, suite à notre invitation en février 2006, un nombre significatif de propositions de simplification. Les unités de la Direction générale ont aussi participé à cet exercice de proposition. Ces différentes idées ont fait l'objet de discussions au sein

du groupe d'experts simplification en mai et juin 2006. De ces débats est né le Plan d'action sur la simplification présenté dans le cadre de cette enceinte.

- Il convient de noter que ce Plan d'action est consacré à ce qu'on appelle la « simplification technique » plutôt qu'à la simplification des politiques, étant donné que la simplification des politiques fait partie du programme constant de réforme sectorielle. De nombreuses réformes, avec un potentiel de simplification, sont en cours : réforme du secteur du vin, des fruits et légumes, des bananes...
- Les vingt propositions de simplification techniques réunies dans le Plan d'action sont des mesures concrètes dont l'effet simplificateur, pour les agriculteurs, le commerce et les administrations nationales, sera immédiat. Du point de vue des agriculteurs, nous proposons, par exemple, de faciliter les demandes de soutien pour les cultures énergétiques, de faciliter et d'accélérer les procédures pour autoriser le pâturage des jachères quand des conditions climatiques exceptionnelles le justifient. Concernant le commerce, différentes initiatives visent à simplifier les procédures applicables dans le domaine des exportations de produits agricoles. Bien entendu, nos efforts se concentrent aussi sur une simplification et une modernisation législative. Ainsi, des règles horizontales sont proposées pour différents mécanismes de notre politique afin de clarifier et de simplifier ces instruments. Enfin, nos services travaillent sur différents projets de modernisation des échanges d'informations, via des supports informatiques, entre les administrations nationales et la Commission. Ces dernières propositions intéressent aussi les opérateurs économiques car elles peuvent permettre de réduire les risques d'erreurs et les incidents de procédure (par exemple pour l'allocation des quantités contingentes).
- Le Plan d'action a vocation à évoluer et à s'enrichir de nouvelles propositions de simplification technique. Mes services reçoivent régulièrement de nouvelles propositions nationales et le groupe d'experts « simplification » va poursuivre ses travaux autour du Plan d'action.
- Concernant ces propositions, il convient de rappeler deux éléments essentiels:
  - la simplification ne peut en aucun cas être le prétexte pour réduire le niveau de protection des finances communautaires et le niveau de contrôles nécessaire à la bonne gestion financière est un élément non discutable ;
  - la simplification n'est pas un forum pour présenter une liste de demandes politiques.
- En parallèle du Plan d'action, la Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural conduit d'autres projets de simplification, en particulier l'OCM unique. De plus, l'exercice de nettoyage de la réglementation agricole, la consolidation et la codification de nos textes juridiques se poursuivent et participent à la simplification de notre politique.
- Mais, la simplification législative, la simplification des textes n'est pas notre seule préoccupation. Nous souhaitons réduire concrètement la charge administrative qui pèse sur les agriculteurs. Afin d'atteindre cet objectif, la Direction générale de l'Agriculture et du Développement rural conduit un projet d'étude sur ces charges qui pèsent sur les agriculteurs, en se concentrant sur les nouvelles mesures introduites par

la réforme de 2003, et plus particulièrement le paiement unique. L'identification et la compréhension de ce qui, pour la mise en œuvre de notre politique, est perçu, par les « administrés » comme une charge bureaucratique inutile et pesante nous permettra de progresser.

- Notre politique est par nature complexe étant donné son caractère totalement intégré mais nos efforts tendent à la rendre plus lisible et plus simple pour ses utilisateurs. Afin de poursuivre notre effort, d'enrichir et d'approfondir notre projet de simplification, nous vous présentons aujourd'hui notre stratégie et nos réalisations concrètes. Je suis convaincu que ce dialogue et ces échanges vont donner un nouvel élan à la simplification de la PAC.